

Réf: Dossier 164707

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ARIKANTCHE »

Siège Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME QUARTIER
WILLIAMSVILLE SOGEFIHA, NON DE LA CITE
UNIVERSITAIRE ET DE LA CRS 1, Lot N.A, Ilot N.A

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/11/2022, et enregistrés au CEPICI le 01/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARIKANTCHE »

Objet : Achat et vente de produits agricoles, Import-export, Commerce général, Prestations de services diverses.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME QUARTIER
WILLIAMSVILLE SOGEFIHA, NON DE LA CITE
UNIVERSITAIRE ET DE LA CRS 1, Lot N.A, Ilot N.A

Dirigeant(s) M DIAKITE MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11271 du 13/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69691/GTCA/RC/2022 du 13/12/2022

